

d'apporter des changements fondamentaux à notre régime de sécurité sociale.

Il est certain qu'un débat de cette importance n'aurait pas dû être écourté de façon aussi abrupte par cette attribution de temps qu'a demandée le gouvernement conservateur. En procédant de la sorte, le gouvernement conservateur prouve qu'il ne croit guère à ses justifications de la récupération fiscale de la pension de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, une récupération qui va toucher un nombre croissant de Canadiens et qui est prévue dans ce projet de loi.

Dans quelques minutes, la Chambre sera forcée de se prononcer sur la troisième lecture du projet de loi. J'invite les députés conservateurs à réfléchir sérieusement à ce que représente un vote favorable sur cette mesure. Je les invite à sonder leur cœur et leur conscience et à se décider cette fois au moins à ne pas voter avec leur parti.

Si les députés conservateurs ne veulent pas m'écouter, peut-être voudront-ils du moins écouter la voix de leur premier ministre qui disait le 8 novembre 1988 à Sydney en Nouvelle-Écosse:

Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, spécialement ceux destinés aux personnes âgées, seront améliorés et non diminués.

Si les députés conservateurs ne veulent pas m'écouter, j'espère qu'ils écouteront la voix de leur gouvernement qui s'exprimait dans ce document d'un organisme consultatif. Dans le cas des personnes âgées, suivant le Conseil national du bien-être social, le gouvernement fédéral avait publiquement rejeté en janvier 1985 l'idée d'une récupération fiscale ou d'une surtaxe sur les pensions de vieillesse, pour le motif que cela:

... perturbe gravement le système de revenu de retraite. . . la récupération modifie les règles du jeu sans leur consentement. Les personnes âgées ont déjà payé leur pension de sécurité de la vieillesse par le biais de l'impôt sur le revenu qu'elles ont versé toute leur vie.

J'ai présenté aujourd'hui la première d'un grand nombre de pétitions émanant de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés. Cette fédération représente environ 500 000 retraités canadiens. Elle énonce dans ces pétitions:

Considérant que le gouvernement fédéral a annoncé l'intention dans son budget d'avril de récupérer par la voie des impôts les pensions de vieillesse et les allocations familiales, en tout ou en partie, en fonction du revenu du bénéficiaire;

Considérant que cette taxe, suivant ce que pensent les pétitionnaires, saperait le principe de l'universalité des programmes sociaux cana-

Initiatives ministérielles

diens et que de ce fait elle va constituer un danger potentiel pour les revenus des retraités futurs;

Les pétitionnaires soussignés demandent au Parlement de renoncer à ce projet

Je répète aux députés conservateurs que s'ils ne veulent écouter ma voix ou celle des députés de mon parti ou de celui du porte-parole néo-démocrate qui vient de parler, qu'ils écoutent au moins la voix de 500 000 retraités canadiens de tous les coins du pays. Dans une lettre qu'il a envoyée au premier ministre le 23 juin, le président de la Fédération, Les Batterson, de Windsor, a dit ce qui suit:

... nous sommes d'avis que la récupération est une forme de discrimination fondée sur l'âge, qu'elle est d'une injustice flagrante et qu'elle a de graves répercussions en ce qui concerne l'universalité.

Nous voyons cette proposition comme un acte de déloyauté de la part du gouvernement et comme une tentative insidieuse en vue de réduire les programmes de sécurité sociale que vous avez souvent qualifiés de dépôt sacré.

Le nombre de personnes représentées par La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés montre bien que l'opposition à cette mesure ne vient pas seulement d'un nombre relativement peu élevé de Canadiens bien nantis. Le seuil n'étant pas indexé, le nombre de personnes touchées par ce seuil de 50 000 \$ atteindra des millions.

Je regrette d'être obligé, parce que le gouvernement conservateur a limité le débat, de terminer maintenant mes remarques en suppliant encore une fois les ministériels d'écouter leur cœur et leur conscience et de voter contre cette mesure afin de protéger les intérêts des personnes âgées et des familles.

Je n'ai plus qu'une chose à dire aux conservateurs: ayez pitié des personnes âgées et des familles du Canada, sinon elles ne l'oublieront pas aux prochaines élections, et vous ne serez plus réélus.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 18 décembre 1989, j'ai le devoir d'interrompre nos travaux et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin au débat de troisième lecture du projet de loi dont est saisie la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.